

Mercredi 17 Décembre 2008 - n°445

- Conférence nationale des exécutifs - Le Gouvernement consulte les élus sur le plan de relance
- Enquête sur la réforme des Collectivités territoriales - La FMVM présente les résultats au Comité Balladur
- Energie** - Accord sur le « Paquet Energie Climat » - Conseil européen des 11 et 12 décembre 2008
- Travail dominical - Les députés se préparent à d'intenses débats

- Bonnes fêtes
- Changement climatique - La conférence internationale de Poznan
- Transport** - Transports. La SNCF veut se séparer des « Corail Intercités » déficitaires.
- Agenda

Conférence nationale des exécutifs - Le Gouvernement consulte les élus sur le plan de relance

Le Premier ministre entouré de plusieurs membres de son Gouvernement a consacré hier une séance de travail au plan de relance de l'économie avec les représentants de l'Association des Maires de France dont le président délégué de la FMVM, Christian Pierret, maire de Saint-Dié-des-Vosges, des représentants des départements et des régions de France.

Dans une ambiance studieuse, François Fillon est revenu sur les volets qui concernent les collectivités territoriales. Outre le dégrèvement des investissements nouveaux de taxe professionnelle, ce plan de relance concerne en priorité les deux secteurs français les plus touchés par la crise : l'automobile et le BTP. À travers des mesures touchant aux grandes infrastructures, à l'urbanisme, au logement, au Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) et aux délais de paiement, ce plan préfigure finalement des engagements qui devront être pris par le secteur local.

Lors de cette rencontre, les représentants élus ont manifesté aux membres du Gouvernement leur satisfaction s'agissant de l'allègement du formalisme des procédures et du relèvement des seuils en matière de marchés publics. En ce qui concerne l'amélioration - via le FCTVA - des délais des versements opérés pour les investissements réalisés par les collectivités, François Fillon a rappelé que les remboursements seront bien anticipés d'un an (coût ponctuel pour l'État : 2,5 milliards d'euros). Les villes moyennes percevront ainsi en quelque sorte, une avance de trésorerie en 2009, pour les investissements réalisés non seulement en 2007 mais aussi en 2008.

Évoquant la contrepartie indiquée par le chef de l'État dans son discours de Douai (avance réservée aux collectivités qui auront accru en 2009 leurs investissements), celle-ci pourrait être calculée non pas par rapport à l'année n-1, mais par rapport à une moyenne des trois derniers exercices, et l'augmentation des dépenses réelles d'investissement se situer entre + 2 % et + 5 %.

Parmi les nouveautés inscrites dans ce plan, François Fillon a annoncé – en accord avec les instances européennes - que le seuil des aides de minimis accordé à une entreprise pourrait passer de 250 000 à 500 000 euros.

À une question posée par Christian Pierret sur les répercussions de la crise, au niveau de la filière automobile et leurs sous-traitants, qui touche un grand nombre de villes moyennes, il a été indiqué qu'une réflexion serait menée sur les mesures d'aides à cette filière et sur les évolutions de TP envisageables dès 2010. À cet égard, Christine Lagarde devrait consulter prochainement la FMVM sur les conséquences à anticiper au niveau des villes moyennes.

Enquête sur la réforme des Collectivités territoriales - La FMVM présente les résultats au Comité Balladur

Une délégation de maires de villes moyennes conduite par le président de la Fédération des Maires des Villes Moyennes (FMVM) Bruno Bourg-Broc, maire de Châlons-en-Champagne et composée de Philippe Bonnacarrère, maire d'Albi, Raymond Couderc, sénateur-maire de Béziers et de Pierre Régnault, maire de La Roche-sur-Yon, a été auditionnée mercredi 10 décembre, par le Comité Balladur sur la réforme de l'organisation des collectivités territoriales.

S'appuyant sur une enquête menée par la FMVM entre le 15 octobre et le 15 novembre auprès de 88 maires de villes moyennes et de présidents d'intercommunalités, les représentants de la FMVM ont fait connaître leur position sur la réforme des structures, des ressources, clarification des compétences et modes de scrutins locaux.

Réforme de structures

91 % des maires des villes moyennes et présidents d'EPCI estiment qu'il y a trop d'échelons territoriaux en France et

qu'une simplification est nécessaire.

49% d'entre eux sont favorables à un regroupement des régions et des départements dont les modalités resteraient à préciser.

56% sont pour la suppression des pays.

44% sont pour la suppression des syndicats mixtes.

Dans le cas d'une réforme des collectivités territoriales : 61 % souhaitent une diminution du nombre d'élus locaux.

Clarification des compétences

46% des maires des villes moyennes et présidents d'EPCI estiment qu'il ne faut pas supprimer la clause générale de compétences, mais qu'il convient de spécialiser les compétences par niveau de collectivités.

Région : aménagement du Territoire, économie, réseaux de communication, formation, lycées et collèges, transports.

Département : solidarités et actions sociales, logement, routes.

Intercommunalité : environnement (assainissement, déchets) et compétences déléguées par les communes.

Ressources des collectivités locales

94% des maires des villes moyennes et présidents d'EPCI estiment qu'il faut maintenir un lien fiscal entre la commune, l'intercommunalité et le monde économique local.

44% des maires des villes moyennes et présidents d'EPCI sont défavorables au remplacement de la taxe professionnelle par un nouvel impôt économique 75,5% sont favorables à une révision des valeurs locatives sur la base d'une révision générale.

Signalons, en outre, que par un courrier adressé en date du 12 décembre au président de la FMVM, le Premier Ministre précise que « le comité Balladur a pour mission de mener une large concertation avec les acteurs locaux (...) et que la fiscalité locale fait partie du champ d'investigation du comité ».

Scrutins locaux

63% des maires des villes moyennes et présidents d'EPCI conviennent qu'il faut limiter le cumul des mandats.

74% sont favorables à l'identification des conseillers communautaires lors des élections municipales.

Les membres du Comité Balladur, attentifs aux résultats de cette enquête, ont plus particulièrement dirigé leur questionnement sur les relations entre la communes et l'EPCI et le mode d'élection du président de l'intercommunalité.

Les maires des villes moyennes vont suivre avec attention les évolutions des propositions du Comité Balladur dont les conclusions devraient être connues au printemps 2009.

ENERGIE

Accord sur le « Paquet Energie Climat » - Conseil européen des 11 et 12 décembre 2008

Un accord a été finalement trouvé sur le plan de protection du climat et de réduction des émissions de CO2 lors du Conseil européen qui se tenait à Bruxelles les 11 et 12 décembre, présidé par la France. Toutefois, il s'est conclu par l'adoption du paquet « énergie climat » moyennant plusieurs aménagements.

Objectifs

Le Conseil européen des 11 et 12 décembre 2008 est parvenu à un accord important sur le paquet « énergie/changement climatique », qui devrait pouvoir être finalisé dès cette année, entre le Conseil de l'UE et le Parlement européen. Cette décision devrait donc permettre à l'Union européenne de conserver son rôle moteur dans la recherche d'un accord global, lors de la conférence mondiale sur le climat qui se tiendra à Copenhague l'année prochaine.

Les 27 chefs d'Etat et de gouvernement ont donné leur accord aux objectifs visant, d'ici 2020, à diminuer de 20% les émissions de gaz à effet de serre (GES), à augmenter de 20% l'efficacité énergétique de l'Union européenne et à porter à 20% la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique totale de l'UE. Concernant la mise aux enchères des « quotas d'émission de GES », une mise en place progressive est prévue : les industriels devront acheter 20% des « quotas » dès 2013, 70% en 2020 et 100% en 2027.

Dérogations

Cependant, l'Allemagne, la Pologne et la Hongrie ont un temps tenté de ménager leurs industries et leurs producteurs d'énergie afin de leur éviter d'avoir à acheter des quotas de CO2, au risque de pénaliser des secteurs entiers de leur économie. Si les objectifs environnementaux affichés ne semblent pas remis en cause en théorie, les nombreuses exemptions accordées en fin de négociation sous forme de « quotas gratuits » vont diminuer d'autant les recettes attendues. Les Etats, qui auront eux aussi des objectifs à respecter, devront donc trouver de nouveaux moyens de financement pour inciter leurs concitoyens à économiser l'énergie. Le président français, qui avait fait de ce plan l'une des priorités de la présidence française de l'UE, a indiqué que des dérogations avaient néanmoins été négociées pour les pays d'Europe centrale et orientale. Les producteurs d'électricité polonais, très dépendants du charbon, obtiendront ainsi des exemptions d'acheter des droits à polluer jusqu'en 2020. De leur côté, les secteurs les plus exposés à la concurrence internationale bénéficieront, en l'absence d'un accord mondial, du maintien de l'allocation gratuite des quotas. En effet, des dérogations limitées sont aussi prévues pour les secteurs électriques de certains Etats membres fortement dépendant des énergies fossiles.

Solidarité

Toutefois, 10 % des revenus des enchères seront affectés prioritairement aux pays les moins favorisés économiquement. Par ailleurs, le Conseil européen a convenu d'allouer 2 % supplémentaires aux nouveaux Etats

membres ayant consenti des efforts importants de réduction des émissions depuis 1990. La mise aux enchères des quotas d'émission sera généralisée. Les revenus des enchères sont estimés à environ 250, voire 300 milliards d'euros sur la période 2013-2020. Les Etats membres ont convenu de consacrer 50 % de ces revenus à des actions de lutte contre le changement climatique au sein de l'Union européenne ou dans d'autres pays.

Avenir

Le paquet « énergie climat » doit désormais être soumis au Parlement européen réuni en session plénière du 15 au 18 décembre. Parallèlement, la Conférence de Pozna? (voir ci-contre) s'est conclue le 12 décembre par l'engagement de la Communauté internationale en faveur d'un nouveau traité de lutte contre le changement climatique pour succéder au protocole de Kyoto à partir de 2013.

Conclusions de la Présidence française : <http://www.ue2008.fr>

Travail dominical - Les députés se préparent à d'intenses débats

Au terme de plusieurs réunions de conciliation entre les différentes sensibilités de la majorité - des libéraux les plus décomplexés aux partisans du maintien de repères familiaux, culturels ou sociaux - une nouvelle proposition de texte sur le travail dominical sera à compter de la semaine prochaine, en discussion à l'Assemblée nationale (l'urgence étant déclarée une seule lecture de ce texte est prévue devant les deux chambres).

Cette nouvelle version de « compromis » sur la réforme du travail dominical, établie en début de semaine sur l'insistance pressante du chef de l'État avec les députés les plus réticents de la majorité, promet en tout cas des débats qui seront aussi longs et passionnés que ceux de l'audiovisuel.

Blocages en perspective

En effet, au niveau du calendrier et compte tenu d'un ordre du jour surchargé, cette proposition de loi va faire l'objet d'une discussion en deux temps. La discussion générale débute ce soir, avec Xavier Bertrand dans son dernier rôle de ministre en charge des affaires sociales. Dans un second temps, fin janvier 2009, il reviendra à son successeur le soin de repousser les amendements qui viendraient vider de son contenu ce texte.

Pour l'instant, il faut signaler que l'opposition a profité de cette situation de flottement pour affûter ses arguments et vient de déposer plus de 4 200 amendements. Devant cet activisme parlementaire, qualifié davantage de travail « d'obstruction » par les dirigeants de la majorité, il y a fort à parier que le Gouvernement ne soit tenté d'utiliser des méthodes moins consensuelles pour ne pas dire la manière forte.

Texte profondément remanié

Pour revenir à la proposition de « consensus » dont le détail a été donné en début de semaine, il s'agit en réalité d'un texte fortement remanié et largement réécrit en comparaison avec la proposition initiale du député Richard Mallié.

Plusieurs points font ainsi l'objet de réaménagements :

- Le nombre de dimanches où l'ouverture des magasins pourra être autorisée, passerait de cinq à huit, avec l'accord des maires des communes concernées. Cette disposition n'aurait pas vocation à s'appliquer au commerce alimentaire, mais les commerces de détail alimentaires qui ne connaissent pas de restriction actuellement le dimanche ne devraient plus pouvoir ouvrir au-delà de 13 heures ;

- Afin d'apporter une réponse législative pour les grandes zones commerciales voire légaliser la situation de zones « hors-la-loi », comme celle de Plan-de-Campagne dans les Bouches du Rhône, la nouvelle proposition fait apparaître la notion « d'usage constaté ».

- Les magasins pourront également ouvrir le dimanche sans restriction dans les agglomérations des « zones frontalières » d'un pays ouvrant lui-même le dimanche. Cette disposition ne devrait concerner que Lille et son agglomération. Rappelons que la formulation prévue jusqu'ici prévoyait de déroger en permanence au repos dominical dans les « zones d'attractivité commerciale exceptionnelle », ainsi que dans les grandes agglomérations de plus d'un million d'habitants (Paris, Lyon, Marseille et Lille).

- Enfin, le champ d'application de l'ouverture dominicale dans les « zones dites touristiques » (dont la version initiale renvoyait à un décret en Conseil d'État le soin d'être défini) devrait toujours être relativement élargi.

Bonnes fêtes

L'équipe de rédaction d'*Ondes Moyennes* remercie ses 2300 lecteurs de leur fidélité.

Elle vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous mercredi 7 janvier 2009

Changement climatique - La conférence internationale de Poznan

La conférence de Poznan, organisée sous l'égide des Nations Unies, a pour objectif de poursuivre la mise en œuvre de la convention-cadre des Nations Unies et du Protocole de Kyoto sur les changements climatiques et de faire progresser les négociations sur le régime multilatéral sur le climat au-delà de 2012. Organisées du 1 au 12 décembre 2008, les différentes rencontres ont réuni près de 10 000 participants venant de 170 pays différents. Il s'agit principalement des réunions des organes subsidiaires qui sont chargés de mettre en œuvre la convention-cadre des Nations Unies et le protocole de Kyoto sur les changements climatiques, de réunions ministérielles de tous les États

ayant ratifié la convention et ceux ayant ratifié le protocole de Kyoto, et enfin des réunions des groupes de travail dédiés à l'élaboration du cadre d'action international dans le domaine climatique au-delà de 2012. Afin de faire progresser les négociations, une première compilation de l'ensemble des propositions présentées par tous les pays depuis la réunion de Bali permettra d'élaborer à Poznan un texte de négociation qui sera discuté lors des réunions de 2009. A l'issue de cette conférence, les participants à la Conférence de Poznan ont demandé qu'un premier projet du futur accord international sur le changement climatique soit disponible pour la réunion des parties à la « Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique » à Bonn en juin 2009. Cet accord doit remplacer le Protocole de Kyoto sur la réduction des gaz à effet de serre, qui arrive à échéance en 2012. Pour en savoir plus, le site officiel de la Conférence : <http://www.cop14.gov.pl/>

TRANSPORT

Transports. La SNCF veut se séparer des « Corail Intercités » déficitaires.

D'après des informations parues dans le quotidien « Les Echos » d'hier, le Conseil d'administration de la SNCF devait examiner aujourd'hui la question du financement des trains « Corail Intercités » déficitaires.

En effet, en 2008 le fonctionnement de ces lignes interrégionales (Caen/Tours - Quimper/Bordeaux - ...) génère un déficit de 70 millions d'euros (124 millions d'euros en 2004) pour une activité qui représente un chiffre d'affaires de 400 millions d'euros. À cela s'ajoute des besoins d'investissements de plus en plus criants pour renouveler et moderniser le matériel roulant ces 15 prochaines années.

Si cette situation pouvait jusqu'ici être rééquilibrée par la SNCF grâce à l'activité TGV, qui est excédentaire, l'ouverture à la concurrence des transports internationaux de voyageurs d'ici la fin 2009, oblige l'entreprise publique à rouvrir cet épineux dossier.

Guillaume Pépy, le président de la SNCF, estime que ces trains doivent relever d'un « contrat de service public ».

Agenda

13 janvier 2009

Paris - 10 h

Réunion de la commission finances de la FMVM

13 janvier 2009

Paris - 12 h

Cérémonie des vœux de la FMVM

13 janvier 2009

Paris - 10 h à 17 h

Réunion d'étape de l'expérimentation « 20 villes moyennes témoins », organisée à l'initiative de la Diact sur l'apport des villes moyennes au système d'enseignement supérieur et de recherche français

21 janvier 2009

Paris

Audition de la FMVM par Alain Marleix, secrétaire d'Etat à l'Intérieur et aux Collectivités locales

21 janvier 2009

Paris

Audition de la FMVM par Xavier Darcos, ministre de l'Education nationale

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Céline Juteau, Armand Pinoteau,
Margaux Beau, Arthur Urban
Secrétariat
Anissa Ghaidi